

Service Politique de la Ville - Régie des Quartiers - Attribution d'une subvention de premier équipement

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 11 avril 1994, le Conseil Municipal a approuvé, dans le cadre du Plan de Relance de l'Etat, la création d'équipements de proximité dans les quartiers, et notamment la mise en place d'une Régie des Quartiers aux Clairs-Soleils et à Planoise.

En 1996, la Régie de Quartier de Fontaine-Ecu et celle de Clairs-Soleils ont fusionné et donné naissance à la Régie des Quartiers de Besançon. Cette nouvelle association a pour mission de développer les structures «régies», et reprend en son intégralité le projet d'implantation d'une structure à Planoise.

La Ville s'est engagée, en sollicitant les subventions du plan de relance, à financer le premier équipement des Régies.

A cet effet, le Conseil Municipal a inscrit 209 500 F pour Clairs-Soleils au BP 95 à l'imputation 908.6/232.94007.10000, et 160 000 F ont été transférés de l'imputation 908.0/237.92034 à l'imputation ci-dessus (délibération du 6 novembre 1995) pour Planoise.

En 1995, 124 227 F ont été utilisés pour l'équipement de Clairs-Soleils (équipement mobilier et achat d'un véhicule).

La Régie des Quartiers ayant procédé en 1996 à divers achats de premier équipement (poste informatique, copieur, équipement téléphonique, outillage électroportatif, etc.) nécessaires à son fonctionnement, il convient de lui verser une subvention d'équipement égale au montant des achats réalisés à ce jour, soit la somme de 133 870,43 F.

Cette dépense sera imputée au chapitre 92.49/65728.94007.47040 après transfert du 92.663/65728.89038 (47040) pour 52 773 F et du 92.49/65728.89038 (47040) pour 32 500 F.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte cette proposition.

Mme DUFAY, Conseillère Municipale Déléguée et Présidente de la Régie des Quartiers, n'a pas pris part au vote.

Visa préfectoral du 1^{er} octobre 1996.